

L'enquête sur une juge critiquée par Courroye "n'ira pas plus loin" (source judiciaire)

AFP 16.12.09 | 17h49

L'enquête interne dont fait l'objet une juge du tribunal de Nanterre, en charge notamment de l'affaire Bettencourt, sur la base de griefs formulés par le procureur Philippe Courroye, n'aura vraisemblablement pas de suite, a annoncé mercredi Alain Nuée, Premier président de la cour d'appel de Versailles.

"D'après les résultats que j'ai, au vu des explications données par Mme Prévost-Desprez, il n'y a pas lieu d'aller plus loin. Pour moi, on en reste là" dans l'enquête, a déclaré M. Nuée joint par l'AFP.

Ancienne juge d'instruction, Isabelle Prévost-Desprez est aujourd'hui présidente de la 15e chambre correctionnelle du TGI, spécialisée dans les affaires financières.

Dans un courrier adressé début décembre à la présidente du TGI de Nanterre, Chantal Arrens, et consulté par l'AFP, M. Courroye, procureur de Nanterre, s'indigne de "réflexions critiques et manifestement désobligeantes sur la politique pénale du parquet de Nanterre" qu'auraient faites la juge.

Le procureur précise ce que ces propos lui sont "revenus par plusieurs magistrats de la division économique du parquet.

A la suite de la lettre de quatre pages du procureur, Isabelle Prévost-Desprez a été entendue mardi après-midi par la présidente du TGI dans le cadre d'une "enquête interne".

"Il y a souvent un écart entre la réalité des propos énoncés et la perception que peut en avoir celui qui s'est senti visé. Il a certainement eu des choses mal interprétées", a commenté M. Nuée. Il a regretté que cette affaire ait pris "des proportions qu'elle n'aurait pas dû prendre".

Mme Prévost-Desprez est notamment en charge de l'affaire Bettencourt, dans laquelle elle a pris à plusieurs reprises des décisions contraires aux réquisitions du parquet.

La magistrate s'était également distinguée en juillet en refusant de se prononcer sur une demande de dommages et intérêts de Nicolas Sarkozy tant que son mandat est en cours, au nom du principe de l'égalité des armes devant la justice, le président ne pouvant lui-même être poursuivi durant son mandat.

Lors d'une audience récente, Mme Prévost-Desprez avait aussi souligné que les investigations du parquet dans l'affaire concernée avait été "limitées".

Sur ces trois dossiers, le comportement professionnel de la juge est critiqué par M. Courroye: "il n'appartient pas au président d'une chambre correctionnelle de porter (...) une appréciation sur l'orientation de l'action publique et de se livrer à des commentaires subjectifs et malveillants", écrit-il, parlant d'"écart grave à la déontologie".

M. Courroye rapporte même avoir recommandé aux magistrats d'appliquer la politique de la chaise vide en cas de "réflexions incongrues et orientée" de la juge à l'audience.

Le nom de Philippe Courroye est régulièrement cité pour succéder à Jean-Claude Marin à la tête du parquet de Paris.

